

LE PRESIDENT

Cotisations de l'année 2020 - Emission annuelle

Troyes, le 20 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Vous allez recevoir ces prochains jours votre bordereau d'appel des cotisations de l'année 2020 dont la date limite de règlement est fixée **au 7 décembre 2020**.

Comme chaque année, je profite de ce courrier pour revenir vers vous sur les faits marquants de l'année écoulée. Cette année 2020 aura été marquée par un contexte particulièrement dégradé pour l'agriculture de nos départements. Se sont ainsi cumulés les effets d'aléas climatiques importants et les effets de la crise sanitaire que traverse notre pays. D'un point de vue climatique, l'enchaînement d'excès d'eau, de gels et d'épisodes de sécheresse a généré des rendements très faibles sur de nombreuses cultures. D'un point de vue économique, la crise du Covid a conduit à la baisse des ventes voire à des pertes de débouchés dans certains secteurs, notamment la viticulture, et à l'arrêt de certaines activités. Dans cette période difficile, la MSA a mis en place de nombreux dispositifs pour vous accompagner au mieux et que je tiens à vous rappeler.

Sur le volet des cotisations, la MSA a reporté les paiements des deux premiers acomptes provisionnels (du 31 mars au 1er juillet et du 30 juin au 25 septembre) et suspendu les prélèvements mensuels pendant la crise sanitaire. Suite à la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, deux aides au choix, ont été mises en place sous conditions pour abaisser la facture des cotisations 2020 : une réduction forfaitaire de cotisations ou l'application d'une assiette provisoire dite " nouvel installé " . Enfin, de nouvelles mesures devraient prochainement être mises en place concernant l'octroi de plans d'apurement exceptionnels liés à la crise sanitaire. Le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021 prévoit également, comme l'ont porté les élus MSA, le maintien de l'exonération TO-DE, sur certaines activités agricoles, pour deux ans de plus, jusqu'au 31/12/2022.

En complément de ces mesures exceptionnelles, deux enveloppes de prise en charge de cotisations ont été allouées à la MSA Sud Champagne pour un montant total de 522 000 €.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, je tiens également à souligner l'implication de nos équipes de Santé Sécurité au Travail dans l'accompagnement et le conseil apportés sur les aménagements nécessaires à la sécurité sanitaire dans les exploitations. Dès le démarrage de la crise, la MSA Sud Champagne s'est associée à la démarche des Organismes Professionnels Agricoles, avec la mise en place d'une aide à l'acquisition de près de 200 000 masques.

De nombreuses fiches métiers ont également été mises à disposition sur notre site Internet <https://ssa.msa.fr> afin de décrire les mesures d'organisation recommandées pour éviter la propagation du coronavirus. L'organisation des vendanges 2020 a, de ce point de vue, été un temps particulièrement important et sensible et nous pouvons nous féliciter car, grâce à la mobilisation et à la responsabilité de tous, nous n'avons pas eu à déplorer de difficultés majeures.

Aujourd'hui encore, nos équipes de préventeurs et de médecine du travail restent mobilisées à vos côtés pour vous accompagner dans l'adaptation de vos exploitations à ce nouveau risque sanitaire. Un dispositif exceptionnel d'Aide Prévention Covid a été mis en place pour vous aider dans l'achat de matériel de prévention (<https://sudchampagne.msa.fr/lfy/consignes-sanitaires-pour-les-entreprises>).

Pour contacter le service santé sécurité au travail :

Pour l'Aube : 03 25 43 54 52 ou [sst10@msa10-52.msa.fr](mailto:sst10@msa10-52.msa.fr)

Pour la Haute Marne : 03 25 30 26 38 ou [sst52@msa10-52.msa.fr](mailto:sst52@msa10-52.msa.fr)

Enfin, je tiens à vous redire que la MSA Sud Champagne reste fortement mobilisée sur l'accompagnement des exploitants et des salariés les plus fragiles par l'action de ses travailleurs sociaux à travers un soutien humain et financier.

Pour contacter le service d'action sociale : 03.25.30.26.48

L'année 2020 a également vu le renouvellement de nos élus MSA. Pour la MSA Sud Champagne, ce sont 219 délégués qui ont été élus en février. Je tiens à vous rappeler à quel point cette gouvernance démocratique est un point fort pour notre régime. Ces délégués sont vos premiers relais sur le terrain et sont à votre écoute pour remonter les enjeux de vos territoires et du monde agricole. La crise actuelle ne fait que renforcer l'ambition de la MSA et de ses élus en matière de proximité et de réactivité. Soyez certains de la mobilisation de vos élus et des équipes de la MSA pour être présents au plus près des territoires et accompagner au mieux les situations individuelles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Eric PETIT